

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt huit septembre deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21/09/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHE, Gérard BARRAUD, Martine TANDEAU de MARSAC, François ENGELIBERT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Catherine GAUTHIER, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON

**EXCUSES :** Alain FAUCHER, Dominique DUNAUD, Michelle MONDIT, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2011 – 105 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°03**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la délibération 2011-062 approuvant le budget primitif du budget général 2011 de la Communauté de Communes de Noblat

**Vu** la délibération 2011-080 approuvant la décision modificative n°01 du budget général

**Vu** la délibération 2011-102 approuvant la décision modificative n°02 du budget général

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'augmenter les montants de certaines dépenses (66112 – Intérêts courus non échus et 673 – Titre annulé sur exercice antérieur) afin de permettre la passation des écritures comptables.

Monsieur le Président précise que ces évolutions sont équilibrées par une diminution du compte 022 – dépenses imprévues.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
66112		01	ICNE	46 650,00	54 650,00
673		413	Titre annulé	300,00	300,00
022		01	Dépenses imprévues	-46 950,00	221 814,00
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la décision modificative n°03 du budget général de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 29 septembre 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 03. 10. 11

Publié ou notifié

Le : 05. 10. 11.

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N.03

---

Date de transmission de l'acte : 03/10/2011

Date de réception de l'accusé de  
réception : 03/10/2011

---

Numéro de l'acte : 2011-105 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110929-2011-105-DE

---

Date de décision : 29/09/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires